



Compte-rendu du Conseil d'école du 14 octobre 2019

1) Installation du nouveau conseil

- Composition du C.E.
 - Membres de la direction : Mme KONAN (Directrice d'école)
Mme DIABATE (DRH)
Mme TRE (Direction pédagogique)
Mme MEITE (Direction administrative)
 - Représentants des parents : 13 présents (2 excusés)
 - Enseignants de la TPS au CM2 : 15 présents
 - Attributions du C.E. : Règlement intérieur, Organisation de l'école, Projets, Calendrier...
 - Mise à jour des coordonnées des parents membres

2) Point sur la rentrée

Changement de zone

La Côte d'Ivoire fait maintenant partie de la zone Afrique Centrale "la ZAC" et dépend de l'inspection de Lomé.

Inspectrice : Chantal VICAIGNE, en résidence à Lomé

Conseiller pédagogique : Mr Eric MICLO à l'ambassade de France à Abidjan

- Effectifs : 775 élèves dont 242 en maternelle (effectifs en baisse).
→ Moyenne des effectifs classe 23 /24 (Classes de CM2 un peu plus chargées).
 - Origines des élèves : 321 nationaux, 263 français, 191 autres.
 - Difficultés de rentrée : Librairie de France en rupture de stock pour certains livres –
Nécessité d'une 2^{ème} commande
(Modification régulière des livres pour réajustement par rapport aux programmes)
 - **Suggestion rentrée 2020 :**
 - Passer une commande groupée de manuels et les fournitures scolaires pour l'école
- Lancer l'appel d'offre auprès d'au moins 3 libraires : librairie de France, Fnac et une autre.
- Bourse aux livres, date à définir par les parents d'élèves.

3) Règlement intérieur

- Approbation du règlement intérieur 2019-2020.
- Ajustements à prévoir pour la prochaine rentrée par rapport à l'instruction devenue obligatoire dès 3 ans en France.
- Une modification sera apportée sur la fréquentation des élèves en maternelle et à l'élémentaire. Les deux articles existants seront fusionnés.
-

4) Fonctionnement de l'école

- Assurance qualité de l'établissement certifiée par l'Inspection (Précisions sur demande d'un parent).
- Plan de formation continue des personnels : certains stages prévus sur Lomé seront dédoublés à Abidjan.

- **Elèves à besoins particuliers** : 19 enfants en situation de handicap et 38 PAI (Projet d'Accueil Personnalisé). Le PAI pour la prise en charge des enfants avec des allergies / maladies chroniques, doit être initié par les parents. A faire systématiquement à chaque rentrée.

- **Activités périscolaires**

La piscine du club municipal est en réfection ; les activités de natation reprendront à nouveau dès que les travaux seront achevés.

-**Point sécurité et PPMS**

Le plan sécurité étant en fin de rédaction, il sera présenté au prochain conseil d'école prévu au mois de mars 2020.

Exercices d'évacuation ou de confinement : 1 exercice a été effectué ; il en reste deux autres car, il nos a été recommandé trois dans l'année.

Rôle des vigiles : Surveillance

Le conseil a réitéré le faite qu'aucune arme ne doit être autorisée dans l'établissement, et ce même pour les personnes détentrices d'autorisation de port d'arme (ex : police, militaire...).

Il a été porté à l'attention du conseil de l'école par les parents que des meubles avaient été stockés dans un endroit de la cour, ce qui créé un risque de sécurité (safety) pour les enfants. Les parents ont encouragé l'administration à éviter ce genre de situation.

5) Projets

Le projet d'école validé en 2018/2019 est à reformuler légèrement, suite au changement de zone académique. Il sera représenté au prochain conseil d'école. Mais les grandes lignes restent les mêmes.

L'école est engagée dans plusieurs projets :

- **Au niveau de la zone :**
 - o Défis technologique – la machine
 - o Les échecs
- **Au niveau d'Abidjan :**
 - o Danse contemporaine et cirque
 - o Ecole et cinéma
 - o Chorale
- **Au niveau de l'Ecole :**
 - o Boulier
 - o Défis maths
 - o Défis lecture
 - o Potager

- Thème de l'année : indigo

Le choix des projets est laissé à la discrétion des enseignants. Ce sont des portes d'entrée pour travailler sur les compétences obligatoires. Toutes les classes sont inscrites à au moins 2 projets.

La question du partage des projets avec les parents a été posée ; il n'est pas possible d'inviter à l'école les parents d'élèves pour chaque projet (contrainte d'espace). L'équipe pédagogique réfléchira à comment faire pour restituer les projets avec les parents.

Il est demandé aux parents de contribuer à chaque activité / projet. Le conseil s'est accordé pour que le paiement de ces activités se fasse à l'occasion de chaque activité et non par un forfait sur l'année.

- **Manifestations** : Exposition 1 : 1^{er} décembre 2019

Fête école : 14 décembre 2019

Rencontre Parents Maternelle (classeur de progrès) : 2/02/2020

Rencontre Parents/Enseignants pour les livrets (date à définir)

Carnaval : 14 février 2020

Exposition 2 : en mars 2020

Exposition 3 : en juin 2020

6) **Divers**

- Transition vers la 6ème : Difficulté d'adaptation pour les anciens élèves de CM2 à la 6ème. La 6ème fait partie du cycle 3 (CM1-CM2-6ème). Partenariat toujours en place avec le collège Maurice de la Fosse de la Riviera III. Besoin de renforcer les échanges avec le collège pour faciliter la transition.
- Devoirs / travail à la maison : les enfants ont des difficultés à s'engager dans l'apprentissage des leçons. Les consignes et les attentes sur les devoirs mériteraient d'être précisées auprès des élèves / parents / enseignants. Les nouvelles directives n'empêchent pas aux enseignants de demander aux élèves d'apprendre leurs leçons.
- Circulation routière

Il a été retenu que les membres du conseil d'école rédigeront un mot à transmettre dans les cahiers de liaison des élèves pour porter à l'attention des parents d'élèves, l'importance de suivre certaines règles de base lors du dépôt des enfants à l'école. Ceci améliorerait la circulation devant l'école aux heures d'entrée et de sortie.

Entamée à 17h30mn, la rencontre a pris fin aux environs de 19h45mn.